
Dons patriotiques en effets d'habillement par les districts d'Amboise et de Tours, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques en effets d'habillement par les districts d'Amboise et de Tours, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 297;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34741_t1_0297_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

nivôse elle a arrêté 8 brigands, qui ont été conduits dans les prisons de Lagny (1).

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[*La Sté popul. de Torcy à la Conv., s.d.*] (3)

« Citoyens Législateurs, la commune de Torcy, canton de Lagny-sur-Marne s'est constituée en Société populaire le 15 frimaire; cette société applaudit aux glorieux travaux de la Convention, et l'invite à rester à son poste.

Elle a fait partir pour le district de Meaux 23 marcs une once d'argent, 159 livres de cuivre, 425 livres de fers, 872 livres de plomb et 5 cloches, le tout provenant de ses églises.

Cette société assure la Convention, qu'elle ne perdra pas un moment pour le maintien de la liberté et de l'égalité; qu'elle surveillera les malveillants.

Elle vient de commencer à donner à la République une preuve de sa vigilance.

Le 3 nivôse jour d'hier, on est venu l'avertir que 9 brigands armés de sabres, pistolets dont l'embouchure très large pouvoit contenir huit à dix balles et cannes à épée, dont deux à cheval étoient arrivés sur les sept heures dans la commune de Croissy, voisine de Torcy, qui sans doute se dispoient au pillage de quelques cultivateurs, comme cela est déjà malheureusement arrivé l'année dernière. Aussitôt la Société a fait partir une partie de ses membres, qui conjointement avec la commune de Croissy ont arrêté ces scélérats; un seul s'est enfui et les 8 autres ont été conduits après avoir été interrogés par le Comité de Surveillance, sous bonne et sûre garde dans les prisons de Lagny, chef lieu du canton; ainsi que les deux chevaux. C'est sans doute un détachement de voleurs qui parcourent les environs de Paris pour voler et assassiner.

La Société se réjouit d'avoir pu éviter par sa vigilance le pillage et peut-être la mort de quelques bons républicains.

Elle en fait part à la Convention nationale, persuadée qu'elle se réjouira avec les bons sansculottes de Torcy, d'une telle prise.»

LEBLANC (présid.), IMBAULT (eskrét.),
BENNE (secrét.).

10

Le citoyen Jean Guimberteau, représentant du Peuple, écrit que le district d'Amboise vient de lui envoyer de nouveau 172 paires de souliers; la commune de Vouvray, district de Tours, 37 chemises, 4 paires de souliers, une paire de guêtres, un habit et une paire de bas de fil; et enfin la société populaire de Tours, 42 autres paires de souliers (4).

Mention honorable et insertion au bulletin.

(1) P.V., XXXI, 19.
(2) Bⁱⁿ, 17 pluv.
(3) C 291, pl. 921, p. 30.
(4) P.V., XXXI, 19. Mention ou extraits dans *Audit. nat.*, n° 502; *J. Sablier*, n° 1121.

[*Tours, 13 pluv. II. A la Conv.*] (1)

« J'ai rendu compte à la Convention nationale de l'empressement qu'ont mis le district et la commune d'Amboise à se déchausser pour nos braves défenseurs; ils viennent de me faire passer encore 172 paires de souliers.

La commune de Vouvray, district de Tours, m'a également fait remettre 37 chemises, 4 paires de souliers, une paire de guêtres, un habit et une paire de bas de fil: tous ces effets ont été déposés dans les magasins militaires de la commune de Tours; il vient d'être encore remis dans les mêmes magasins 42 autres paires de souliers provenant de la commune et de la société populaire de Tours.»

GUIMBERTEAU.

11

Le même représentant du Peuple annonce un second envoi de 53 paires de souliers, fait par la petite commune de Selles-sur-Cher.

La mention honorable et l'insertion au bulletin en sont décrétées (2).

Une lettre du citoyen Sarreau, maire de la même commune, jointe à la précédente, est renvoyée au comité de l'examen des marchés (3).

12

Les administrateurs du district de Montmarault annoncent qu'un bien d'émigré vendu en 17 lots, et estimé 11,730 liv., a produit 40,325 liv., et un autre divisé en vingt huit lots, estimé 11,850 liv., a été vendu 65,455 liv. (4).

Insertion au bulletin (5).

[*Montmarault, 11 pluv. II*] (6)

« Aux représentants du peuple français.

Tandis que la Convention nationale lance du haut de la Montagne la foudre qui doit écraser tous les ennemis de la République, nous faisons exécuter ses lois révolutionnaires et vendons merveilleusement les biens des émigrés; le premier bien que nous avons vendu en 17 lots étoit estimé 11.730 l., il a rendu 40.325 l., le 2^e estimé 11.250 l. a formé 28 lots qui ont donné 65.455 l.

Pères de la Patrie, restez fermes à votre poste et nous suivrons votre exemple. S. et F.»

THONIER (v.-présid.), DECHAUT, MICHELON,
RENAUDET, DESMANÈCHE (secrét.).

(1) Bⁱⁿ, 17 pluv. (suppl^l). Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 602.

(2) Bⁱⁿ, 17 pluv. (suppl^l). Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 602.

(3) P.V., XXXI, 19. Mention dans *J. Sablier*, n° 1121. Lettre datée de Tours, 14 pluv. II.

(4) P.V., XXXI, 20. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 301.

(5) Bⁱⁿ, 17 pluv.

(6) C 291, pl. 932, p. 23.